

les garder dans l'armée, nous devrions être capables d'en trouver pour leur assurer de l'emploi après la guerre. Je suis certain que le Gouvernement veillera à ce que ces hommes, qui acceptent de si grands risques, obtiennent plus tard de l'emploi.

Je sais que l'association des manufacturiers a soulevé des objections à l'égard de cette mesure, et il se peut que ces objections soient fondées. Je sais, en outre, que certains contribuables s'y opposent, mais je me demande combien parmi eux consentiraient à se priver d'un repas de temps à autre comme cela arrive aux chômeurs. On a dit que cette mesure ne constituait pas un remède au chômage, mais nous croyons qu'elle sera de quelque utilité. Les petits ruisseaux font les grandes rivières; de même, la somme de toutes ces faibles contributions aidera à remédier au chômage.

Je félicite le ministre au sujet de la forme qu'il a donnée à ce bill. Il y aura sans doute lieu de l'améliorer plus tard, car nul homme ne saurait rédiger une loi absolument parfaite. Toutefois, si l'Angleterre a pu adopter une loi de ce genre au moment où le peuple anglais était presque écrasé sous les impôts, nous devrions assurément en faire autant et montrer à la métropole que nous savons protéger nos chômeurs. Cette mesure est la manifestation de l'une des tendances vers le progrès. Après tout, nous ne pouvons modifier du jour au lendemain tout notre régime économique et administratif. J'estime, pour ma part, que c'est un pas dans la bonne voie, car cela protégera l'ouvrier qui, après avoir eu longtemps de l'emploi, se trouvera sans travail. Je me propose d'appuyer ce bill et je contribuerai autant que je le pourrai à son application, lorsqu'il aura pris force de loi.

M. MARSHALL: J'éprouve quelque gêne à contredire un de mes compatriotes sur quelques-unes des choses qu'il a dites. Les Irlandais ont toujours été connus pour leurs divergences d'opinions. J'espère donc que mon honorable ami me pardonnera de ne pas approuver tout ce qu'il a dit cet après-midi. Je veux féliciter l'honorable député de Trinity (M. Roebuck) sur quelques points. Sans être tout à fait d'accord avec lui, j'approuve les paroles qu'il a prononcées à propos du chômage. Je me permets de lui dire que l'espoir platonique et le langage fleuri ne serviront jamais à résoudre ce problème. L'honorable député appartient à un parti qui est au pouvoir depuis plusieurs années, et pourtant ce problème n'est pas encore résolu. Je demande à l'honorable député d'user de son influence auprès de son parti pour l'induire à faire quelque chose de ce côté.

Je reconnais que l'assurance-chômage est une bonne chose. Je l'ai déjà dit. Je veux toute-

fois insister aujourd'hui sur deux points que j'ai signalés dans un discours antérieur: en premier lieu, que tous les travailleurs devraient bénéficier de ce régime et, en second lieu, que nous devrions trouver moyen de financer ce projet sans relever les prix et sans augmenter la dette du pays. Quand on aura donné suite à ma proposition, nous aurons une mesure très satisfaisante.

Je tiens à signaler une partie de ce bill qui ne me plaît pas. Au cours des délibérations du comité, l'honorable député de Macleod (M. Hansell) a dit:

D. Un homme tombe malade, il devient chômeur. Quel effet cela aura-t-il sur cet homme?

R. Il pourra encore obtenir des allocations de maladie, mais l'assurance-chômage ne lui permettra pas de recevoir des prestations quand il sera malade, car il ne sera pas alors apte au travail ou capable de travailler, ce qui est une des conditions fondamentales de l'assurance-chômage. Pour avoir droit aux prestations, il faut qu'un homme soit capable d'accepter un travail qu'on lui offre.

Telle n'est pas aujourd'hui l'impression de la plupart des Canadiens à propos de cette mesure. Je veux lire un court article publié dans un journal de Californie sous le titre suivant: "Le petit chèque qui n'était pas là quand on en eut besoin".

M. MARTIN: Vingt-cinq dollars par mois.

M. MARSHALL: Mon honorable ami devrait être plus sérieux. Je cite l'article:

San Francisco.—Les personnes qui s'imaginaient que l'assurance-chômage était une chose sur laquelle elles pouvaient compter quand elles en auraient besoin éprouvent un cruel désenchantement. Prenons le cas de L. D. Holmes, qui chôme depuis plusieurs mois. Il recevait ses prestations d'assurance-chômage régulièrement jusqu'à ces derniers temps, alors qu'une grave maladie l'obligea à passer deux semaines à l'hôpital. Incapable de se présenter lui-même aux bureaux d'assurance-chômage de l'Etat, il y envoya Mme Holmes. On lui déclara que son mari n'avait droit à aucune allocation durant sa maladie.

Mme Holmes invoqua que c'était, pour elle-même et son enfant, le seul moyen d'existence, mais l'employé répondit que la loi s'y opposait.

Le versement des allocations reprit dès que Holmes eût quitté l'hôpital et on lui fit savoir qu'il recevrait le montant auquel il avait droit durant sa maladie, une fois atteint le terme de ses allocations de chômage.

Si l'on me permet une brève digression, je dirai que ce bill, dans la mesure où j'ai pu m'en rendre compte, se fonde en grande partie sur le projet de sécurité sociale mis en œuvre aux Etats-Unis.

On pose ensuite la question suivante à M. E. Lewis, agent des réclamations de la division de l'assurance-chômage de l'Etat:

"Pourquoi le chômeur ne peut-il bénéficier de ses allocations au moment où il en a le plus besoin?"